REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU CANTAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07/09/2020 - N°122-2020

Date de convocation :
27 août 2020

Date d'affichage :
27 août 2020

Nombre de délégués :
En exercice : 26
Présents : 25
Votants : 26

Le 07 septembre 2020 à 20h30, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Thiézac conformément aux articles L.5211-1, L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : *Mmes Josette VARET, Marie Noëlle MOULIER, Evelyne DELANOUE, Linda BENARD, Dominique BRU, Annie DELRIEU, Katia FRANCOIS, Isabelle MELLIN, Christelle BOUTET, Mrs Antoine GRICHOIS, Jean-Baptiste BRUNHES, Philippe JAQUET, Claude PRUNET, André BONHOMME Denis ARNAL, Alain FALIERES, Philippe MATIERE, Jean Baptiste AMILHAUD, Michel BESOMBES, Philippe MOURGUES, Patrick LOLIVE, André ROUCHY, Didier IRLANDE, Philippe LE REVEREND, Michel LHUILLERY.*

A donné pouvoir : *M. Philippe LETANG à Mme Annie DELRIEU*

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Antoine GRICHOIS est nommé secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT PUBLIC 2019

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau, de l'assainissement et des réseaux rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

Le Conseil Communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes,
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Fait à Vic-sur-Cère, le 17/09/2020
La Présidente, Dominique BRU.

Certifié exécutoire. Transmis en Préfecture.
Publiée et notifiée le 21 09 2020

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public

ASSAINISSEMENT

Exercice 2019

Carladès

Communauté de Communes

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 5
   1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Volumes facturés 5
   1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
   1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
   1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 6
   1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 7
   1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 10
      1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 10
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 12
3. Indicateurs de performance 16
   3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 16
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 16
   3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 18
   3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 18
   3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 18
4. Financement des investissements 19
   4.1. Montants financiers 19
   4.2. Etat de la dette du service 19
   4.3. Amortissements 19
   4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 19
   4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 20
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 21
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 21
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 21
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 22

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☐	☐
	Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Polminhac, Raulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac, Vic-sur-Cère
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : …….. ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

1.2. Mode de gestion du service

Pour **Polminhac, Raulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac** : le service est exploité en **Régie par Régie simple**

Pour **Vic-sur-Cère** : Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**
Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/10/2021

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert environ 3 600 habitants au 31/12/2019.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1726 abonnés au 31/12/2019.
Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 1 850.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 36.26 abonnés/km au 31/12/2019.

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m^3
Total des volumes facturés aux abonnés	**212 613**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2018 en m^3	Volumes exportés durant l'exercice 2019 en m^3	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2018 en m^3**	**Volumes importés durant l'exercice 2019 en m^3**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2019.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 7.60 km de réseau unitaire hors branchements,
- 40 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 47.60 km.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : RAULHAC STEP La Maisonnade
Code Sandre de la station : 0515159V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	____
Date de mise en service	01/01/2006
Commune d'implantation	Raulhac (15159)
Lieu-dit	La Maisonnade
Capacité nominale STEU en EH	50
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

STEU N°2 : ST CLEMENT STEP La Croux
Code Sandre de la station : 0515180V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/07/1968
Commune d'implantation	Saint-Clément (15180)
Lieu-dit	La Croux
Capacité nominale STEU en EH	25
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

STEU N°3 : THIEZAC STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515236V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1993
Commune d'implantation	Thiézac (15236)
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale STEU en EH	1900
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	300

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

STEU N°4 : RAULHAC STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515159V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/01/1993
Commune d'implantation	Raulhac (15159)
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale STEU en EH	650
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	56

STEU N°5 : ST CLEMENT STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515180V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à roseaux
Date de mise en service	Novembre 2015
Commune d'implantation	Saint-Clément
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale STEU en EH	35
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	5.25

STEU N°6 : RAULHAC Poste de relevage
Code Sandre de la station : 0515159R001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	____
Date de mise en service	____
Commune d'implantation	Raulhac
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH	____
Nombre d'abonnés raccordés	
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	

STEU N°7 : ST JACQUES STEP Boissines
Code Sandre de la station : 0515192V003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	____
Date de mise en service	30/06/1998
Commune d'implantation	Saint-Jacques-des-Blats (15192)
Lieu-dit	Les Boissines
Capacité nominale STEU en EH	20
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	3

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

STEU N°8 : POLMINHAC STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515154V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/04/1982
Commune d'implantation	Polminhac (15154)
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale STEU en EH	1800
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	402

STEU N°9 : ST JACQUES STEP Bourg
Code Sandre de la station : 0515192V004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	30/11/2011
Commune d'implantation	Saint-Jacques-des-Blats (15192)
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale STEU en EH	700
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	105

STEU N°10 : Station d'épuration du bourg
Code Sandre de la station : 0515258V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	Novembre 2009
Commune d'implantation	Vic-sur-Cère
Lieu-dit	Le Bourg
Capacité nominale STEU en EH	6500
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	1245

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	**Exercice 2019 en tMS**
RAULHAC STEP La Maisonnade (Code Sandre : 0515159V002)	0
ST CLEMENT STEP La Croux (Code Sandre : 0515180V001)	0
THIEZAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515236V001)	3,28
RAULHAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515159V001)	1,29
ST CLEMENT STEP Bourg (Code Sandre : 0515180V002)	0
RAULHAC Poste de relevage (Code Sandre : 0515159R001)	0
SJDB STEP Boissines (Code Sandre : 0515192V003)	0
POLMINHAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515154V001)	4,85
ST JACQUES STEP Bourg (Code Sandre : 0515192V004)	0,97
VIC STEP Bourg (Code Sandre : 0515258V002)	0
Total des boues évacuées	**10,4**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs 2020 :

Communes	Tarif HT par m^3	Abonnement annuel HT
Polminhac	1,06 €	47,60 €
Raulhac	1,17 €	34,00 €
St-Jacques-des-Blats	1,19 €	50,00 €
St-Clément	1,33 €	14,80 €
Thiézac	1,18 €	33,20 €
Vic-sur-Cère (surtaxe)	0,6843 €	

Pour la commune de Vic sur Cère actuellement en Délégation de Service Public, les tarifs de l'abonnement et de la redevance restent fixés par l'exploitant. La Communauté de communes ne fixe que le montant de la surtaxe.
Le montant 2020 de l'abonnement est de 50.46 € HT par an et la redevance de 1,2413 € HT le m^3.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

POLMINHAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	47.00	47.60
Part proportionnelle	103.20	127.20
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	150.20	174.80
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30.00	30.00
TVA	18.02	20.48
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	48.02	50.48
Total	**198.22**	**225.28**
Prix TTC au m³	**1.65**	**1.88**

RAULHAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	30.00	34.00
Part proportionnelle	120.00	140.40
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	150.00	174.40
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30.00	30.00
TVA	18.00	20.44
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	48.00	50.44
Total	**198.00**	**224.84**
Prix TTC au m³	**1.65**	**1.87**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

SAINT-JACQUES-DES-BLATS		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	50.00	50.00
Part proportionnelle	122.40	142.80
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	172.40	192.80
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30.00	30.00
TVA	20.24	22.28
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	50.24	52.28
Total	**222.64**	**245.08**
Prix TTC au m³	**1.86**	**2.04**

SAINT-CLEMENT		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	6.00	14.80
Part proportionnelle	144.00	159.60
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	150.00	174.40
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30.00	30.00
TVA	18.00	20.44
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	48.00	50.44
Total	**198.00**	**224.84**
Prix TTC au m³	**1.65**	**1.87**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

THIEZAC		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	29.00	33.20
Part proportionnelle	121.20	141.60
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	150.20	174.80
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30.00	30.00
TVA	18.02	20.48
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	48.02	50.48
Total	**198.22**	**225.28**
Prix TTC au m³	**1.65**	**1.88**

VIC-SUR-CERE		
Facture type basée sur 120 m³/an	**Au 01/01/2019 en €**	**Au 01/01/2020 en €**
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle	0.00	0.00
Part proportionnelle	82.12	82.12
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	82.12	82.12
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***		
Part fixe annuelle	48.48	50.46
Part proportionnelle	143.14	148.96
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	191.62	199.42
Taxes et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30.00	30.00
TVA	30.37	31.15
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	60.37	61.15
Total	**334.11**	**342.69**
Prix TTC au m³	**2.78**	**2.86**

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m³	Prix au 01/01/2020 en €/m³
Polminhac	1.65	1.88
Raulhac	1.65	1.87
Saint-Clément	1.86	2.04
Saint-Jacques-des-Blats	1.65	1.87
Thiézac	1.65	1.88
Vic-sur-Cère	2.78	2.86

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 93.30% des 1 850 abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	80%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**87**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 87 pour l'exercice 2019.

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2019	Conformité exercice 2019 0 ou 100
RAULHAC STEP La Maisonnade (Code Sandre : 0515159V002)	3	100
ST CLEMENT STEP La Croux (Code Sandre : 0515180V001)	1,5	100
THIEZAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515236V001)	35	100
RAULHAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515159V001)	6,6	100
ST CLEMENT STEP Bourg (Code Sandre : 0515180V002)	0	100
RAULHAC Poste de relevage (Code Sandre : 0515159R001)	0	100
SJDB STEP Boissines (Code Sandre : 0515192V003)	1,2	100
POLMINHAC STEP Bourg (Code Sandre : 0515154V001)	17	100
ST JACQUES STEP Bourg (Code Sandre : 0515192V004)	8,7	100
VIC STEP Bourg (Code Sandre : 0515258V002)	38,2	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

NEANT

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

NEANT

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 049.00	251 999.39
Montants des subventions en €	49 124.80	31 110.32

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		967 185.92	923 868.58
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	40 554.31	43 317.34
	en intérêts	44 654.79	43 726.07

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 276 444 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Elimination des eaux claires parasites permanentes de Vic-sur-Cère	483 647

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude du Schéma directeur intercommunal de l'assainissement collectif	2018-2021	112 656

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2019.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 600
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	10,4
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	1,88
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	
	Raulhac, Polminhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac	90,27%
	Vic-sur-Cère	97,73%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	87
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0

Accusé de réception en préfecture
015-241501089-20200907-122-2020-DE
Date de télétransmission : 21/09/2020
Date de réception préfecture : 21/09/2020